



## **SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2008**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 15 septembre 2008, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :           Monsieur le conseiller Vincent Chatel  
                                  Monsieur le conseiller Ronald Cormier  
                                  Monsieur le conseiller Normand Dyotte  
                                  Monsieur le conseiller Charles-André Fortier  
                                  Madame la conseillère Thérèse Gatien  
                                  Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s :   Monsieur Serge Drouin, directeur général  
                                  Madame Carole Lemaire, greffière  
                                  Monsieur Patrick Quirion, trésorier  
                                  Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et  
                                  développement du territoire

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

#### **08-09-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait du point 14 et l'ajout au point 29 « divers » des sujets suivants :

29a) Renouvellement – adhésion 2008-2009 – Chambre de commerce et d'industrie Royal  
Roussillon

29b) Félicitations – madame Katerine Sergerie – médaillée d'argent – Jeux olympiques de Pékin

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption – procès-verbal de la séance « ordinaire » du 25 août 2008
- 3) Nomination – maire suppléant – période du 1er octobre 2008 au 31 mars 2009
- 4) Appui – implantation du comité Rive-Sud d'Info-Crime Québec
- 5) Aide financière – 3e randonnée à vélo de Bénado
- 6) Aide financière – La Clé des mots
- 7) Autorisation signature – cession de rue – développement domiciliaire « Candiac sur le Golf » avenue de Deauville (partie)
- 8) Autorisation signature – cession avenue Liberté – Développements urbains Candiac inc.
- 9) Autorisation signature – acte de servitude – développement domiciliaire « Hameau des pins » – prolongement rue de Chantilly
- 10) Création comité consultatif – Loi 56 – Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
- 11) Approbation – comptes à payer – août 2008
- 12) Approbation – dépenses incompressibles – août 2008
- 13) Octroi de contrat – services professionnels d'ingénierie des matériaux – conception plans et devis – réfection du chemin Haendel (tronçon boulevard Champlain et place Graham) – appel d'offres 8023-ST
- 14) Octroi de contrat – construction de trottoirs – chemin Saint-François-Xavier entre le chemin Haendel et la route 132 – appel d'offres 8025-ST
- 15) Octroi de contrat – travaux d'éclairage et de canalisations souterraines pour utilités publiques « Les Cours Candiac », phase III B, rues de Séville et de Savoie – appel d'offres 8026-ST
- 16) Octroi de contrat – réparation décorations de Noël
- 17) Octroi de contrat – achat décorations de Noël
- 18) Mandat services professionnels en architecture du paysage – aménagement paysager du marais et bassin de rétention – développement « Les Cités d'Europe »
- 19) Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 27 août 2008
- 20) Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 9 septembre 2008
- 21) Autorisation – dérogation mineure 35, rue de Darvault, Candiac
  - Consultation du public sur cette demande
  - Décision du conseil
- 22) Embauche cols blancs étudiants – préposées à la bibliothèque, division Bibliothèque, Service des loisirs
- 23) Aide financière – championnat majeur – jeu de quilles (bowling)
- 24) Aide financière – championnat majeur – canoë-kayak
- 25) Adoption – règlement 1204 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d'y assujettir la zone H03-322 et de lui attribuer des normes et des critères d'évaluation
- 26) Adoption – règlement 1215 décrétant un emprunt au montant de 594 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III B, rues de Séville et de Savoie

- 27) Adoption premier projet – règlement 1216 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes relativement à la classe d’usage, à la superficie et la profondeur minimale du terrain et à la marge avant minimale applicables à la zone H06-633
- 28) Ajustement quote-part 2008 – Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO)
- 29) Divers
- 30) Parole au public
- 31) Levée de la séance

**08-09-02      ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « ORDINAIRE » DU  
25 AOÛT 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « ordinaire » du 25 août 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « ordinaire » du 25 août 2008.

**08-09-03      NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2008 AU 31 MARS 2009**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Normand Dyotte à titre de maire suppléant se termine le 30 septembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Charles-André Fortier pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 mars 2009.

**08-09-04      APPUI – IMPLANTATION DU COMITÉ RIVE-SUD D'INFO-CRIME QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'un groupe de bénévoles travaille à l'implantation d'un comité régional Rive-Sud d'Info-Crime Québec, dont le lancement officiel doit avoir lieu au mois de septembre 2008;

CONSIDÉRANT QU'il est prouvé que le taux de criminalité diminue lorsqu'Info-Crime s'implante dans une région;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce comité est de promouvoir la mission d'Info-Crime, c'est-à-dire d'encourager les citoyens à signaler tout acte répréhensible, et ce, de façon parfaitement anonyme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac appuie Info-Crime et son comité régional Rive-sud et à cet effet autorise l'acquisition de trois panneaux publicitaires 4' x 8', au montant de 50 \$ l'unité et que ces panneaux soient installés à des endroits stratégiques de la Ville;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-04-345.

**08-09-05      AIDE FINANCIÈRE – 3<sup>E</sup> RANDONNÉE À VÉLO DE BÉNADO**

CONSIDÉRANT QUE Bénado, organisme à but non lucratif, sollicite une contribution pour un événement sportif qui se tiendra le dimanche 21 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la 3<sup>e</sup> randonnée à vélo organisée par Bénado et du 25<sup>e</sup> anniversaire d'action communautaire de Bénado;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Roussillon, partenaire de l'événement, assure la sécurité tout le long du parcours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire contribuer au succès de cet événement cycliste et souligner la 25<sup>e</sup> année d'implication de Bénado dans le milieu communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise une aide financière au montant de 250 \$ à Bénado dans le cadre de la 3<sup>e</sup> randonnée à vélo qui aura lieu le dimanche 21 septembre 2008 et de plus, la Ville accepte de fournir un chapiteau pour accueillir les cyclistes lors de cet événement;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991.

**08-09-06 AIDE FINANCIÈRE – LA CLÉ DES MOTS**

CONSIDÉRANT QUE La Clé des mots, groupe populaire d’alphabétisation est un organisme à but non lucratif qui contribue à réduire l’analphabétisme dans la région en aidant plus d’un demi millier de personnes adultes à lire, écrire et compter;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme présente un projet d’atelier théâtre qui débutera cet automne et qui sera présenté au printemps 2009 dans le cadre de leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire accorder un soutien financier à l’organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde une aide financière au montant de 200 \$ à La Clé des mots pour le projet d’atelier théâtre dans le cadre de leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991.

**08-09-07 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION DE RUE – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « CANDIAC SUR LE GOLF » AVENUE DE DEAUVILLE (PARTIE)**

CONSIDÉRANT les protocoles d’entente intervenus avec le promoteur Groupe Maison Candiac inc. relativement au développement domiciliaire « Candiac sur le Golf »;

CONSIDÉRANT QU’une parcelle de l’avenue de Deauville n’a pas été cédée à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Groupe Maison Candiac inc. à la Ville de Candiac, d’une parcelle de l’avenue de Deauville, connue et désignée au Cadastre du Québec, circonscription foncière de

Laprairie, comme étant de lot deux millions six cent quatorze mille quatre cent quarante-six (2 614 446);

QUE tous les frais et honoraires inhérents à cette transaction soient assumés par le promoteur.

**08-09-08      AUTORISATION SIGNATURE – CESSION AVENUE LIBERTÉ –  
DÉVELOPPEMENTS URBAINS CANDIAC INC.**

CONSIDÉRANT QUE Développement urbains Candiac inc. doit céder l'avenue Liberté à la Ville de Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate maître Michel Rivard pour procéder à la rédaction et l'inscription de la cession par Développement urbains Candiac inc. à la Ville de Candiac, de l'avenue Liberté, connue et désignée au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, comme étant les lots trois millions cent trente et un mille huit cent trente-deux (3 131 832) et trois millions cent trente et un mille huit cent trente-trois (3 131 833);

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin;

QUE les deniers requis au paiement des frais et honoraires inhérents à cette transaction soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-419.

**08-09-09      AUTORISATION SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE –  
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « HAMEAU DES PINS » –  
PROLONGEMENT RUE DE CHANTILLY**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la création d'une servitude en faveur de la Ville pour la plantation d'arbres à l'arrière du lot trois millions six cent soixante-quinze mille six cent soixante-douze (3 675 672);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte établissant

une servitude réelle et perpétuelle, par le Syndicat de la copropriété du 43, rue de Chantilly, contre le lot trois millions six cent soixante-quinze mille six cent soixante-douze (3 675 672) en faveur de la Ville de Candiac, pour permettre la construction des services d'utilités publiques et la plantation des arbres municipaux;

QUE la résolution 08-08-02 soit, par la présente, abrogée.

### **08-09-10 CRÉATION COMITÉ CONSULTATIF – LOI 56 – PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c.E-20.1);

CONSIDÉRANT que cette Loi impose notamment aux municipalités de 15 000 habitants et plus, l'adoption d'un plan d'action pour favoriser l'intégration des personnes handicapées et assurer leur pleine participation à la société au même titre que tous les citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac procède à la création du comité consultatif pour l'application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c.E-20.1) et désigne madame Johanne Tremblay, adjointe administrative, Service du greffe, pour agir à titre de coordonnatrice pour piloter les étapes entourant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action de la municipalité à l'égard des personnes handicapées;

QUE le comité consultatif soit affecté pour la réalisation de l'ensemble des étapes relatives au plan d'action, ainsi que pour faire de l'intégration des personnes handicapées une préoccupation organisationnelle. Ledit comité sera composé, notamment des représentants suivants :

Membres du conseil (deux)	Madame Thérèse Gatien Monsieur Normand Dyotte
Service des loisirs	Madame Isabelle Leduc
Division des Travaux publics	Monsieur Robert Martineau
Service planification et développement du territoire	Madame Marie Dupont
Bibliothèque	Madame Patricia Lemieux
Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson	Monsieur Claude Giroux
Régie intermunicipale de police Roussillon	
APHRSO	Madame Nancy Côté
Office des personnes handicapées	Monsieur Bertrand Legault

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Office des personnes handicapées du Québec.

**08-09-11      APPROBATION – COMPTES À PAYER – AOÛT 2008**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois d'août 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois d'août 2008 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, madame Sylvie Landry, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois d'août 2008 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 1 503 218,50 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 1 075 386,14 \$, le tout pour un total de 2 578 604,64 \$.

**08-09-12      APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – AOÛT 2008**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois d'août 2008 représentant une somme de 897 704,22 \$.

**08-09-13      OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS  
D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – CONCEPTION PLANS ET DEVIS –  
RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL, TRONÇON BOULEVARD  
CHAMPLAIN ET PLACE GRAHAM – APPEL D'OFFRES 8023-ST**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection des infrastructures du chemin Haendel (projet 2002-276);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la conception des plans et devis pour la réfection du chemin Haendel, tronçon entre le boulevard Champlain et la place Graham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le mardi 29 juillet 2008, deux firmes professionnelles en ingénierie ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Réjean Vigneault, ing., Robert Martineau, ing., Luc Brault et Richard Taylor, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie à la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. » 18, rue Papineau, bureau 407 à Candiac (Québec), soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour un montant total de 92 557,50 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents de soumission sur invitation 8023-ST;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise « Le Groupe-conseil Génipur inc. » à soumettre pour et au nom de la Ville les plans et devis pour la réfection du chemin Haendel, tronçon entre le boulevard Champlain et la place Graham, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

DE PLUS, la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur à l'effet que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1220, au poste budgétaire 22-012-20-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**08-09-14 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ET DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR UTILITÉS PUBLIQUES « LES COURS CANDIAC », PHASE III B, RUES DE SÉVILLE ET DE SAVOIE – APPEL D'OFFRES 8026-ST**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'éclairage de rue et de canalisations souterraines pour le projet domiciliaire « Les Cours Candiac », phase III B, rues de Séville et de Savoie;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 9 septembre 2008, six entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Construction NRC inc. », 160, Deslauriers, Ville Saint-Laurent (Québec) H4N 1V8, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage de rue et de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le projet domiciliaire « Les Cours Candiac », phase III B, rues de Séville et de Savoie, pour un montant total de 324 243,04 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8026-ST;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1215, au poste budgétaire 22-012-15-717, utilités publiques, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

#### **08-09-15 OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION DÉCORATIONS DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé la réparation des décorations de Noël (projet 2008-572);

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise fait ce type de travail dans la région;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat pour la réparation des décorations de Noël à l'entreprise « Gérard & Charlene Ringuette », 75, rue Dominique, l'Assomption, au montant de 10 779,62 \$, toutes taxes incluses;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre non affecté et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-72-783.

**08-09-16 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DÉCORATIONS DE NOËL**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé l'achat de décorations de Noël (projet 2008-572);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a deux entreprises qui ont soumis un prix;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat pour l'achat de décorations de Noël à l'entreprise « Gérard & Charlene Ringuette », 75, rue Dominique, l'Assomption, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 8 059,27 \$, toutes taxes incluses;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre non affecté et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-72-783.

**08-09-17 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU MARAIS ET BASSIN DE RÉTENTION – DÉVELOPPEMENT « LES CITÉS D'EUROPE »**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour l'aménagement et la mise en valeur du marais du projet « Les Cités d'Europe » (projet 2008-561);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme en architecture du paysage pour la conception, les plans et devis et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme « Objectif paysage » datée du 6 août 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Objectif paysage » pour procéder à la planification des aménagements paysagers du marais et bassin de rétention pour le projet « Les Cités d'Europe », comprenant la conception, les plans et devis et la surveillance des travaux, le

tout pour un montant de 15 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 6 août 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1148, au poste budgétaire 22-011-48-411, honoraires professionnels.

**08-09-18      APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 27 AOÛT 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de permis d'agrandissement, de construction et d'aménagement paysager déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 27 août 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

<b>PERMIS D'AGRANDISSEMENT</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-08-08	H02-222	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (hall d'entrée) d'un bâtiment de type unifamilial jumelé sis au 193, boulevard Champlain sur le lot 2 092 575

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-08-10	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 160, avenue des Flandres sur le lot 4 145 548
CCU-2008-08-11	H03-334	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 172, avenue des Flandres sur le lot 4 145 542
CCU-2008-08-12	H03-338	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type multifamilial sis au 1, rue Flaubert sur le lot 4 070 252

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-08-13	H0-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 2, rue de Fleury sur le lot 3 894 452
CCU-2008-08-14	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 8, rue de Fleury sur le lot 3 894 455
CCU-2008-08-15	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 22, rue de Fleury sur le lot 3 965 038
CCU-2008-08-16	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 35, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 924
CCU-2008-08-17	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 34, rue de Sauverny sur le lot 3 964 674
CCU-2008-08-18	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 5, rue de la Seine sur le lot 3 559 174
CCU-2008-08-19	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 104, rue de la Seine sur le lot 3 559 159

<b>PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-08-20	H05-520	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 27, rue d'Édimbourg sur le lot 3 066 804

**08-09-19 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 9 SEPTEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de permis d'agrandissement et de construction déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 9 septembre 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

<b>PERMIS D'AGRANDISSEMENT</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-09-03	H01-104	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un garage, espace habitable au-dessus du garage et recouvrement extérieur 4 façades) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 184, avenue Mermoz sur le lot 2 092 365

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>		
<b>No recommandation</b>	<b>Zone concernée</b>	<b>Adresse et construction projetée</b>
CCU-2008-09-04	H06-634	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 7, rue de Séville sur le lot 4 028 550
CCU-2008-09-06	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type multifamilial sis au 36, rue de Sauverny sur le lot 3 964 673

**08-09-20      AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE 35, RUE DE DARVAULT, CANDIAC**

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 35, rue de Darvault;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 7 août 2008, relativement à l'immeuble situé au 35, rue de Darvault;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2008-08-04 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure tel que prévu à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge latérale gauche de 1,60 mètre alors que la marge latérale gauche minimum requise est

de 2 mètres, soit un empiètement de 0,40 mètre pour un bâtiment principal de type unifamilial isolé sis au 35, rue de Darvault, sur le lot 3 630 334, zone H05-523.

**08-09-21      EMBAUCHE COLS BLANCS ÉTUDIANTS – PRÉPOSÉES À LA BIBLIOTHÈQUE, DIVISION BIBLIOTHÈQUE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant l'année afin de combler l'horaire de soir et de fin de semaine et pour remplacer les employés réguliers absents pour congés personnels, vacances et autres absences;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE ces étudiantes ont déjà travaillé à la Bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche les personnes mentionnées ci-dessous à titre de préposée à la bibliothèque, classe « AB », col blanc étudiant, division Bibliothèque, Service des loisirs, pour la période de septembre 2008 à juin 2009 selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

Sarah Côté-René  
Brigitte Lauzon-Fibich  
Magaly Patenaude-Raymond  
Marie-Ève Pérusse  
Marianne Saint-Aubin

QUE ces étudiantes soient rémunérées selon le taux horaire prévu à la grille salariale des étudiants cols blancs approuvée et adoptée par la résolution 08-01-10;

QUE les deniers requis au paiement des salaires soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-30-117.

**08-09-22      AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT MAJEUR – JEU DE QUILLES (BOWLING)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière au championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gordon Brindley est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette personne est membre de la Fédération de bowling Match Chairman du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation au Tournoi canadien Boulingrin, senior triple championnat de Maple Ridge Lawn bowling club, du 28 août au 2 septembre 2008, à Maple Ridge, Colombie-Britannique, Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 325 \$ à monsieur Gordon Brindley;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

#### **08-09-23      AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT MAJEUR – CANOË-KAYAK**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière au championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steven Jorens est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération canadienne canoë-kayak Canada;

CONSIDÉRANT sa participation au XXIX<sup>e</sup> Jeux olympiques de 2008 qui a eu lieu du 8 au 24 août 2008 à Pékin, en Chine;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 1 000 \$ à monsieur Steven Jorens et félicite monsieur Jorens pour sa participation aux Jeux olympiques 2008 de Pékin;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

**08-09-24      ADOPTION – RÈGLEMENT 1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 976  
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D'Y ASSUJETTIR LA  
ZONE H03-322 ET DE LUI ATTRIBUER DES NORMES ET DES  
CRITÈRES D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1204 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d'y assujettir la zone H03-322 et de lui attribuer des normes et des critères d'évaluation, a été adopté le 25 août 2008;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1204 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d'y assujettir la zone H03-322 et de lui attribuer des normes et des critères d'évaluation;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**08-09-25      ADOPTION – RÈGLEMENT 1215 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU  
MONTANT DE 594 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE  
CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES SERVICES D'UTILITÉS  
PUBLIQUES DANS LE SECTEUR « LES COURS CANDIAC »,  
PHASE III B, RUES DE SÉVILLE ET DE SAVOIE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 25 août 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1215 décrétant un emprunt au montant de 594 000 \$ pour l'exécution des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques dans le secteur « Les Cours Candiac », phase III B, rues de Séville et de Savoie, soit adopté;

QUE la tenue du registre soit fixée au 6 octobre 2008;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**08-09-26 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1216 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES RELATIVEMENT À LA CLASSE D’USAGE, À LA SUPERFICIE ET LA PROFONDEUR MINIMALE DU TERRAIN ET À LA MARGE AVANT MINIMALE APPLICABLES À LA ZONE H06-633**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 25 août 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1216 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la grille des usages et normes relativement à la classe d’usage, à la superficie et la profondeur minimale du terrain et à la marge avant minimale applicables à la zone H06-633, soit adopté;

QUE l’assemblée publique de consultation soit fixée au 6 octobre 2008 à 20 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

**08-09-27 AJUSTEMENT QUOTE-PART 2008 – TRANSPORT ADAPTÉ RIVE-SUD OUEST (TARSO)**

CONSIDÉRANT les contraintes liées aux dépenses d’opération, à l’augmentation du coût du carburant, à l’augmentation de 11 % de la clientèle et à la nécessité de procéder à l’ajout d’un sixième véhicule;

CONSIDÉRANT QUE malgré un suivi serré des dépenses, le conseil d’administration de TARSO recommande aux municipalités un ajustement de la quote-part municipale pour l’exercice financier 2008, selon ce qui suit :

Ville	Montant
Ville de Candiac	4 871 \$
Ville de La Paririe	7 077 \$
Ville de Saint-Constant	8 088 \$
Ville de Saint-Catherine	5 496 \$
Ville de Delson	2 420 \$
Municipalité de Saint-Philippe	1 561 \$
Municipalité de Saint-Mathieu	667 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac s'engage à déboursier un montant de 4 871 \$, représentant un ajustement de la quote-part municipale pour l'exercice financier 2008 du service de Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO);

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-370-00-921.

**08-09-28      RENOUELEMENT – ADHÉSION 2008-2009 – CHAMBRE DE  
COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de monsieur André J. Côté et de madame Danielle Leggett à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement 2008-2009 de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon de monsieur André J. Côté et de madame Danielle Leggett;

QUE les deniers requis au paiement du renouvellement au montant de 330 \$, toutes taxes incluses, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-494.

**08-09-29      FÉLICITATIONS – MADAME KATERINE SERGERIE – MÉDAILLÉE  
D'ARGENT – JEUX OLYMPIQUES DE PÉKIN**

CONSIDÉRANT la participation de madame Katerine Sergerie au XXIX<sup>e</sup> Jeux olympiques 2008 qui a eu lieu du 8 au 24 août dernier à Pékin, en Chine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac félicite madame Katerine Sergerie pour sa participation aux Jeux olympiques 2008 de Pékin et pour l'obtention d'une médaille d'argent en Taekwondo.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents  
à la période de questions.**

\* \* \*

Neuf personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

**08-09-30 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 21 h.

---

CAROLE LEMAIRE  
Greffière

---

ANDRÉ J. CÔTÉ  
Maire